

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1638

7 juin 2016

SOMMAIRE

A-Con S.A.	78624	HayFin Pearl LuxCo 2 S.à r.l.	78578
BSREP II PBSA Bidco S.à r.l.	78612	HECF Germany 1 S.à r.l.	78584
Bubbl Software S.A.	78622	Highstreet Premium I PropCo III S.à r.l.	78585
Corestate CAPTIVE PropCo III S.à r.l.	78585	HKL Holdings (PPI) Sàrl	78585
Gartner Belgium Luxembourg Branch	78578	HKL Investments (PPI) Sàrl	78586
G.A. S.à r.l.	78583	Hokotex S.A.	78586
GE Canada Holdings Luxembourg S.à r.l. ...	78579	Hurlevent S.A.	78588
GE Holdings Forint Luxembourg Sàrl	78579	HV Arriendo Holdings Sàrl	78595
GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l.	78580	IDC Investments S.A.	78588
General Electric International Holdings S.à r.l.	78581	Immobilière 422 SA	78584
General Electric International Japan Invest- ments I S.à r.l.	78581	Imperial Dry Bulk Shipping Lux	78584
General Electric Services Luxembourg S.à r.l.	78582	Imperial Liquid Shipping Lux	78584
Gerveste S.A.	78582	Inception (Reading) S.à r.l.	78587
GE UK FINANCING (Luxembourg) S.à r.l.	78580	Inland Cargo-Line S.A.	78587
Goldstein Structured Products S.A.	78578	Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.	78587
Gran Tierra Brazco (Luxembourg) S.à r.l. ...	78583	Inversiones en Energia Latino America S.à r.l.	78588
Grifinvest S.A.	78583	Mangrove III S.C.A. SICAR	78620
GS&P Kapitalanlagegesellschaft S.A.	78583	Oxford Capital S.à r.l.	78589
		Voolverine	78624

HayFin Pearl LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.716.

—
Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société le 30 mars 2016

L'associé unique de la Société a accepté la démission de M. Graeme Jenkins et Mme Nahima Bared de leur fonction de gérants de classe B de la Société à compter du 1^{er} avril 2016.

L'associé unique de la Société a également décidé de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de classe B de la Société à compter du 1^{er} avril 2016 et pour une durée indéterminée:

- M. Emmanuel Mougeolle, résidant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

- Mme Choui Min Kon Kam King, résidant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit à compter du 1^{er} avril 2016:

- Carmen Ionescu, gérant de classe A;
- Tej Gujadhur, gérant de classe A;
- Emmanuel Mougeolle, gérant de classe B; et
- Choui Min Kon Kam King, gérant de classe B.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la Société le 1^{er} avril 2016

Le conseil de gérance de la Société a décidé, avec effet immédiat, de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HayFin Pearl LuxCo 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016087738/28.

(160055582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Gartner Belgium Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 167.878.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants en date du 15 mars 2016

Les gérants de la Société, enregistrée au RCSL sous le numéro B 167.878, ont pris les décisions suivantes en date du 15 mars 2016:

- acceptation de la démission de Monsieur James CLONAN à dater du 31 décembre 2015 en tant que représentant permanent de la succursale de la Société; et

- nomination de Monsieur Mohammed ALKASS, né le 19 août 1976 à Mohammedia, Maroc résident au 1, allée des quatre saisons 57650 Fontoy, France en tant que représentant permanent de la succursale de la Société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Gérald Stevens

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2016087679/18.

(160055425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Goldstein Structured Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 180.028.

—
Die Anschrift des Verwaltungsratsmitgliedes der:

Goldstein Structured Products S.A.,

sowie des Geschäftsführers der:

Argentarius Securitisation Fund Management S.à.r.l.

Herrn Andreas WÖLFL, geb. am 28.09.1976 hat sich wie folgt geändert:

19 Triq Gafar

MSD1323 Sliema; Malta

Goldstein Structured Products S.A.

i. A. Weber

Référence de publication: 2016087682/16.

(160055722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

GE Canada Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 16.850,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 166.829.

Suite aux résolutions prises par l'actionnaire unique de GE Canada Holdings Luxembourg S.à r.l. (la «Société») il a été décidé:

- d'accepter la démission de Madame Egle SABALYTE, membre du conseil de gérance de la Société de classe «B», et ce avec effet le 14 mars 2016;
- d'accepter la démission de Monsieur Stephen PARKS, membre du conseil de gérance de la Société de classe «B», et ce avec effet le 1^{er} avril 2016;
- de nommer Monsieur John Evans HARRELL, ayant son adresse professionnellement au 3135 Easton Turnpike, Fairfield, Connecticut, CT 06828, États-Unis, membre du conseil de gérance de la Société de classe «A», et ce avec effet le 1^{er} avril 2016, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société, à partir du 1^{er} avril 2016, se compose comme suit:

- Monsieur Teunis Chr. AKKERMAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Arjan Cornelis VAN DER LINDE, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Madame Roisin Alice O'HAGAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur John Evans HARRELL, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Philippe REIBEL, membre du conseil de gérance de classe «B»;
- Madame Michelle Ryann RIEGER, membre du conseil de gérance de classe «B».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GE Canada Holdings Luxembourg S.à r.l.

S.Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2016087694/28.

(160055920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

GE Holdings Forint Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: HUF 3.600.000,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 150.405.

Suite aux résolutions prises par l'actionnaire unique de GE Holdings Forint Luxembourg S.à r.l. (la «Société») il a été décidé:

- d'accepter la démission de Madame Egle SABALYTE, membre du conseil de gérance de la Société de classe «B», et ce avec effet le 14 mars 2016;
- d'accepter la démission de Monsieur Stephen M. PARKS, membre du conseil de gérance de la Société de classe «A», et ce avec effet le 1^{er} avril 2016;
- de nommer Monsieur John Evans HARRELL, ayant son adresse professionnellement au 3135 Easton Turnpike, Fairfield, Connecticut, CT 06828, États-Unis, membre du conseil de gérance de la Société de classe «A», et ce avec effet le 1^{er} avril 2016, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société, à partir du 1^{er} avril 2016, se compose comme suit:

- Monsieur Teunis Chr. AKKERMAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Arjan Cornelis VAN DER LINDE, membre du conseil de gérance de classe «A»;

- Madame Roisin Alice O'HAGAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur John Evans HARRELL, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Philippe REIBEL, membre du conseil de gérance de classe «B»;
- Madame Michelle Ryann RIEGER, membre du conseil de gérance de classe «B».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GE Holdings Forint Luxembourg S.à r.l.

S.Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2016087695/28.

(160055713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.026.000,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 56.198.

Suite aux résolutions prises par les actionnaires de GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l. (la «Société») il a été décidé:

- d'accepter la démission de Madame Egle SABALYTE, membre du conseil de gérance de la Société de classe «B», et ce avec effet le 14 mars 2016;
- d'accepter la démission de Monsieur Stephen PARKS, membre du conseil de gérance de la Société de classe «B», et ce avec effet le 1^{er} avril 2016;
- de nommer Monsieur John Evans HARRELL, ayant son adresse professionnellement au 3135 Easton Turnpike, Fairfield, Connecticut, CT 06828, États-Unis, membre du conseil de gérance de la Société de classe «A», et ce avec effet le 1^{er} avril 2016, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société, à partir du 1^{er} avril 2016, se compose comme suit:

- Monsieur Teunis Chr. AKKERMAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Arjan Cornelis VAN DER LINDE, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Madame Roisin Alice O'HAGAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur John Evans HARRELL, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Philippe REIBEL, membre du conseil de gérance de classe «B»;
- Madame Michelle Ryann RIEGER, membre du conseil de gérance de classe «B».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GE Holdings Luxembourg & Co S.à r.l.

S.Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2016087697/27.

(160055704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

GE UK FINANCING (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.300,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 67.038.

Suite aux résolutions prises par l'actionnaire unique de GE UK Financing (Luxembourg) S.à r.l. (la «Société») il a été décidé:

- d'accepter la démission de Madame Egle SABALYTE, membre du conseil de gérance de la Société, membre du conseil de gérance de classe «B» et ce avec effet le 14 mars 2016.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société, à partir du 1^{er} avril 2016, se compose comme suit:

- Monsieur Teunis Chr. AKKERMAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Arjan Cornelis VAN DER LINDE, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Madame Roisin Alice O'HAGAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Robert MALITZ, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Philippe REIBEL, membre du conseil de gérance de classe «B»;
- Madame Michelle Ryann RIEGER, membre du conseil de gérance de classe «B».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GE UK Financing (Luxembourg) S.à.r.l.
S.Th. Kortekaas
Mandataire

Référence de publication: 2016087698/23.

(160055709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

General Electric International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.823.882,90.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 62.841.

Suite aux résolutions prises par l'actionnaire unique de General Electric International Holdings S.à r.l. (la «Société») il a été décidé:

- d'accepter la démission de Madame Egle SABALYTE, membre du conseil de gérance de la Société de classe «B», et ce avec effet le 14 mars 2016;
- d'accepter la démission de Monsieur Stephen PARKS, membre du conseil de gérance de la Société de classe «A», et ce avec effet le 1^{er} avril 2016;
- de nommer Monsieur John Evans HARRELL, ayant son adresse professionnellement au 3135 Easton Turnpike, Fairfield, Connecticut, CT 06828, États-Unis, membre du conseil de gérance de la Société de classe «A», et ce avec effet le 1^{er} avril 2016, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société, à partir du 1^{er} avril 2016, se compose comme suit:

- Monsieur Teunis Christiaan AKKERMAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Arjan Cornelis VAN DER LINDE, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Madame Roisin Alice O'HAGAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur John Evans HARRELL, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Philippe REIBEL, membre du conseil de gérance de classe «B»;
- Madame Michelle Ryann RIEGER, membre du conseil de gérance de classe «B».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour General Electric International Holdings S.à r.l.
S.Th. Kortekaas
Mandataire

Référence de publication: 2016087699/28.

(160055708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

General Electric International Japan Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 2.503.800,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 58.865.

Suite aux résolutions prises par l'actionnaire unique de General Electric International Japan Investments I S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé:

- d'accepter la démission de Madame Egle SABALYTE, membre du conseil de gérance de la Société, et ce avec effet le 14 mars 2016.
- d'accepter la démission de Monsieur Stephen M. PARKS, membre du conseil de gérance de la Société, et ce avec effet le 1^{er} avril 2016.
- de nommer Monsieur John Evans HARRELL, ayant son adresse professionnellement au 3135 Easton Turnpike, Fairfield, Connecticut, CT 06828, États-Unis, membre du conseil de gérance de la Société, et ce avec effet le 1^{er} avril 2016, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société, à partir du 1^{er} avril 2016, se compose comme suit:

- Monsieur Teunis Chr. AKKERMAN;
- Monsieur Arjan Cornelis VAN DER LINDE;
- Madame Roisin Alice O'HAGAN;
- Monsieur John Evans HARRELL;

- Monsieur Philippe REIBEL;
- Madame Michelle Ryann RIEGER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour General Electric International Japan Investments I.S.à.r.l.

S.Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2016087700/28.

(160055701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

General Electric Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.025,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 62.661.

Suite aux résolutions prises par l'actionnaire unique de General Electric Services Luxembourg S.à r.l. (la «Société») il a été décidé:

- d'accepter la démission de Madame Egle SABALYTE, membre du conseil de gérance de la Société de classe «B», et ce avec effet le 14 mars 2016;
- d'accepter la démission de Monsieur Stephen M. PARKS, membre du conseil de gérance de la Société de classe «A», et ce avec effet le 1^{er} avril 2016;
- de nommer Monsieur John Evans HARRELL, ayant son adresse professionnellement au 3135 Easton Turnpike, Fairfield, Connecticut, CT 06828, États-Unis, membre du conseil de gérance de la Société de classe «A», et ce avec effet le 1^{er} avril 2016, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société, à partir du 1^{er} avril 2016, se compose comme suit:

- Monsieur Teunis Chr. AKKERMAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Arjan Cornelis VAN DER LINDE, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Madame Roisin Alice O'HAGAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur John Evans HARRELL, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Philippe REIBEL, membre du conseil de gérance de classe «B»;
- Madame Michelle Ryann RIEGER, membre du conseil de gérance de classe «B».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour General Electric Services Luxembourg S.à r.l.

S.Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2016087701/28.

(160055705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Gerveste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 64.869.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} mars 2016

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Stefan MAAS, employé privé, demeurant 6, Koekstraat, B-3640 Kinrooi;
- Monsieur Peter VAN OPSTAL, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera également lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016087703/22.

(160055449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Grifinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.798.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du jeudi 31 mars 2016 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Monsieur Xavier Guyard, demeurant professionnellement au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée administrateur de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 1 an en remplacement de Monsieur Patrick Houbert.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016087710/15.

(160055969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

GS&P Kapitalanlagegesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 55.855.

—
Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates vom 29. März 2016

- Herr Franz-Josef Glauben tritt von seiner Funktion als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft aus.

- Herr Wolfgang Zinn, geboren am 10.03.1964 in Remscheid, Deutschland, geschäftsansässig in 44, Esplanade de la Moselle, 6637 Wasserbillig, Luxemburg, wird zum Verwaltungsratsmitglied kooptiert. Er wird das Mandat bis zur ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahre 2016 stattfindet, ausführen.

Für beglaubigte Abschrift

Référence de publication: 2016087713/13.

(160055338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

G.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 3, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 163.163.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une réunion de l'associé unique que:

L'associé décide de transférer le siège social du 48, rue Raymond Poincaré, L-2342 Luxembourg au 3, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016087677/12.

(160055522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Gran Tierra Brazco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: BRL 1.294.413,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.818.

—
Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 29 mars 2016 de la société Gran TierraBrazco (Luxembourg) S.à r.l., les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Duncan NIGHTINGALE, comme gérant de catégorie A de la société, à compter du 19 février 2016.

- Acceptation de la démission de Monsieur Fabrice MAS, comme gérant de catégorie B de la société, à compter du 29 mars 2016.

- Acceptation de la démission de Monsieur Jacob MUDDE, comme gérant de catégorie B de la société, à compter du 29 mars 2016.

- Nomination de Monsieur Luca BERTI, né le 25 octobre 1985 à Gênes, Italie, et ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de catégorie B de la société, à compter du 29 mars 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gran Tierra Brazco (Luxembourg) S.à r.l.

Monsieur Luca Berti

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2016087686/23.

(160055491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Immobilière 422 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 11, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 149.913.

Par la présente, la société IMMOBILIERE 422 SA fait part du changement d'adresse de l'administrateur Monsieur BERARD Eric. La nouvelle adresse se situe à L-8190 Kopstal, 61, rue Schmitz.

Pour la société IMMOBILIERE 422 SA

Référence de publication: 2016087766/10.

(160055410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Imperial Dry Bulk Shipping Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 172.313.

Résolutions prises en date du 16 février 2016:

- Monsieur Andres-José DAVIDS demeurant à D-47349 Duisburg, Kaiserwerther Str. 148, en Allemagne, a été nommé en qualité de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016087773/11.

(160055459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Imperial Liquid Shipping Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 172.314.

Résolutions prises en date du 16 février 2016:

- Monsieur Andres-José DAVIDS demeurant à D-47349 Duisburg, Kaiserwerther Str. 148, en Allemagne, a été nommé en qualité de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016087774/11.

(160055458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

HECF Germany 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 192.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35F, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.935.

Cession

Il résulte de l'acte de vente et cession de parts daté du 31 Mars 2016 que mille neuf cent vingt et une (1,921) parts de la Société, détenues par HECF Luxembourg Master 1 S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 35F,

avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117565 ont été cédées au 31 Mars 2016 à EF IV Germany 01 Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et de sociétés du Luxembourg sous le numéro B 203406 et à Westlion Limited, Limited Liability Company, ayant son siège social au 19/F Fairmont House, 8 Cotton Tree Drive, Central, Hong Kong, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Hong Kong (Cap. 310) sous le numéro 19763154-000-03-15-9.

À la suite de ce transfert, les parts de la Société sont détenues comme suit:

- EF IV Germany 01 Holding S.à r.l.: 1806 parts
- Westlion Limited: 115 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 31 mars 2016.

Pour la Société

Delloua Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2016087753/25.

(160055863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

**Highstreet Premium I PropCo III S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Corestate CAPTIVE PropCo III S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 196.779.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 16 février 2016 que CAP Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 35 avenue Monterey, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196665, a cédé:

- 11.250 parts sociales à HIGHSTREET Premium I HoldCo S.à r.l. (anciennement HIGHSTREET VI HoldCo S.à r.l.), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 35 avenue Monterey, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201838,

- 1.250 parts sociales à HIGHSTREET Premium I AcquiCo Ltd., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Guernesey, établie et ayant son siège social à Redwood House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernesey GY1 1WA, enregistrée au Guernsey Registry sous le numéro 61242.

Partant, les parts sociales de la Société sont dès lors détenues comme suit:

HIGHSTREET Premium I HoldCo S.à r.l.	11.250 parts sociales
HIGHSTREET Premium I AcquiCo Ltd.	1.250 parts sociales
TOTAL	<u>12.500 parts sociales</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2016087757/24.

(160055734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

HKL Holdings (PPI) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,67.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 54.523.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 29 janvier 2016, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant suivant à compter du 16 mars 2016:

Monsieur Chi Keung Fritz IP, avec adresse privée au 5, Flat 24C, Block 1, Tai Hang Road, Hong Kong, Chine.

- Nomination du gérant suivant à compter du 17 mars 2016 pour une durée indéterminée:

Monsieur Ting Wai JAN, né le 21 septembre 1967 à Hong Kong, avec adresse privée au Flat G, 10/F., Wisteriamansion, 1 Tai Mou Avenue, Taikoo Shing, Hong Kong, Chine.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Manacor (Luxembourg) S.A., gérant;

- Sébastien R. Rimlinger, gérant;
- Ting Wai Jan, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sébastien R. Rimlinger
Gérant

Référence de publication: 2016087758/21.

(160055736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

HKL Investments (PPI) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.359,99.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 54.524.

—
Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 2 février 2016, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant suivant à compter du 16 mars 2016:

Monsieur Chi Keung Fritz IP, avec adresse privée au 5, Flat 24C, Block 1, Tai Hang Road, Hong Kong, Chine.

- Nomination du gérant suivant à compter du 17 mars 2016 pour une durée indéterminée:

Monsieur Ting Wai JAN, né le 21 septembre 1967 à Hong Kong, avec adresse privée au Flat G, 10/F., Wisteriamansion, 1 Tai Mou Avenue, Taikoo Shing, Hong Kong, Chine.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Manacor (Luxembourg) S.A., gérant;
- Sébastien R. Rimlinger, gérant;
- Ting Wai Jan, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sébastien R. Rimlinger
Gérant

Référence de publication: 2016087759/21.

(160056083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Hokotex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9748 Eselborn, 4, Op der Spraet.

R.C.S. Luxembourg B 110.209.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 23 mars 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de

la société anonyme HOKOTEX S.A., établie et ayant son siège social à L-9748 ESELBORN, 4, op der Spraet, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 110209.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles PETRY, juge des tutelles au Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, et liquidateur Maître Nathalie HENGEN, Avocat à la Cour, demeurant à L-9227 DIEKIRCH, 6, Esplanade.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016087760/20.

(160055925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Inception (Reading) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 196.757.

Extrait des résolutions des associés de la société en date du 8 mars 2016:

- Véronique Gillet, ayant pour adresse professionnelle 58 rue Glesener, L-1630 Luxembourg, est nommée gérante de la société à compter du 1^{er} avril 2016.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2016087776/15.

(160055743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Inland Cargo-Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5447 Schwebsingen, 53, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 161.700.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates abgehalten am 18. März 2016 um 10.00 Uhr

Der Verwaltungsrat beschließt, das Mandat des Depositors FIDUCIAIRE MOSELLAN Sàrl., eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B120014 mit Sitz in L-5401 Ahn, 7, route du Vin, mit heutigem Datum aufzuheben.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschriften

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2016087777/13.

(160055779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.823.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.123.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 25 mars 2016, l'associé unique a décidé de remplacer Monsieur Johan DEJANS par Monsieur Frank WELMAN, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que gérant de la société, et ce avec effet au 31 mars 2016 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Madame Virginie DOHOGNE, gérante;
- Monsieur Frank WELMAN, gérant;
- Monsieur David de BUCK, gérant;
- Monsieur Ernesto Pedro TRAULSEN, gérant.

En cette même date, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133, en tant que réviseur d'entreprises agréé, et ce jusqu'à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2016 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2016.*Un mandataire*

Référence de publication: 2016087778/23.

(160055592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Hurlevent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 173.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016087761/9.

(160055837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Inversiones en Energia Latino America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.610.

Extrait des résolutions des associés prises en date du 22 mars 2016

- Monsieur Ignacio Sanz démissionne de son mandat de gérant de classe A avec effet au 1^{er} mars 2016.

- Mademoiselle Therisa Perrin GEORGE démissionne de son mandat de gérante de classe A avec effet au 1^{er} mars 2016.

- Monsieur Lee Bocker, né le 3 juillet 1975 à New-York, États-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 5-43, 48 Avenue 7B, NY 11101-5934, États-Unis d'Amérique est nommé gérant de classe A avec effet au 1^{er} mars 2016 et ce pour une durée indéterminée dans le temps.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extraits sincères et conformes

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Inversiones en Energia Latino America S.à r.l.

Référence de publication: 2016087779/18.

(160055760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

IDC Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 177.482.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue en date du 30 mars 2016 et ce avec effet immédiat que:

- Mme Sinikka Tuulikki Kulvik a démissionné de son poste d'Administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 30 mars 2016.

- Mr. Eddy Dôme, Administrateur de catégorie B de la Société, a été requalifié en Administrateur, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017;

- Mr. Gilles Duroy, administrateur de catégorie B de la Société, a été requalifié en Administrateur, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017;

- Mr. Fabio Mastrosimone, né le 13 février 1978 à Rome, Italie avec adresse professionnel au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été nommé Administrateur de la Société, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017;

- La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Administrateurs si plus d'un Administrateur a été nommé.

Ainsi le nouveau conseil d'administration de la Société est constitué désormais de:

- Mr. Eddy Dôme, Administrateur;

- Mr. Gilles Duroy, Administrateur; et

- Mr. Fabio Mastrosimone, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2016.
Pour IDC Investments S.A.
Représenté par M. Gilles Duroy
Administrateur

Référence de publication: 2016087781/30.

(160055782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

Oxford Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 204.637.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the tenth day of March.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

MAYFAIR S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-7257 Walferdange, 2, Millewee, and filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg (“Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg”), section B, under the number 144.083

here represented by its sole manager Mr Jimmy Tong Sam, chartered accountant, born in Moka, Islands of Mauritius, on the 24th of November 1968, residing professionally in L-7257 Walferdange, 2, Millewee,

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the “Articles”) of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated.

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and for all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the execution of all activities pertaining to accounting, tax, economic and financial work, of any technical organisation mandates, corporate secretarial activities, domiciliation of companies, liquidation, as well as any activities in direct relation to the profession of chartered accountant, tax adviser, economic and financial adviser excluding any commercial activity. The Company may also take participations in any companies having similar or complementary activities. The Company can also perform any civil, movable, unmovable and financial operations connected to its object which will enable it to facilitate its realization.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of «Oxford Capital S.à r.l.».

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Walferdange. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in the case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of a deceased shareholder may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital general meeting. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. The managers may be divided into A managers and B managers.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In the case of a sole manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one A manager and one B manager. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any A manager together with any B manager.

The sole manager, the board of managers and the Company may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. In the case of several managers, the board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon being called by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

Where a permanent chairman has been elected, it shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. In the contrary, at each board meeting, the board of managers may choose from among its members a chairman that shall preside the meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No notice shall be required in the case that all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one A manager and one B manager, is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority vote of all the managers present or represented at such meeting; in case of a tied vote, the chairman, if any, shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by any two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as shares he holds or represents.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 January of each year and ends on the 31 December of every year.

Art. 20. Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Each year, five percent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Art. 22. The sole manager or the board of managers, as the case may be, or the general meeting of shareholders may proceed with the payment of interim dividends, under the conditions that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available and (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association.

Art. 23. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of the dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2016.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by Mayfair S.à r.l., named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,300.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Mr Jimmy Tong Sam, chartered accountant, born in Moka, Islands of Islands of Mauritius, on the 24th of November 1968, residing professionally in L-7257 Walferdange, 2, Millewee, is appointed as sole manager of the Company for an undetermined duration of time;

2) The registered office of the Company shall be established at L-7257 Walferdange, 2, Millewee, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu,

MAYFAIR S.à r.l., société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-7257 Walferdange, 2, Millewee, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144.083,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Jimmy Tong Sam, expert-comptable, né à Moka, Ile Maurice le 24 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

Ladite partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

A. Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir des associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exécution de tous travaux d'expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, les activités de secrétariat social, de domiciliaire de sociétés, de liquidateurs ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert-comptable, de conseil fiscal, de conseil économique et financier ou à celle de conseil en organisation, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires. Elle pourra, en outre, faire toutes les opérations civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Oxford Capital S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Walferdange. Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple décision du gérant ou du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représentés par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales nommeront un seul représentant pour les représenter auprès de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément pour un tel transfert donné en assemblée générale par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Un tel accord n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la suspension des droits civiques, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants peuvent être divisés en gérants A et gérants B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables sans cause spécifique.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant A et d'un gérant B. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'un des gérants A avec l'un des gérants B.

Le gérant unique, le conseil de gérance et la Société peuvent également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'assemblée générale d'actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les transactions relatives à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président, ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement.

Lorsqu'un président permanent a été élu, il présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions. Dans le cas contraire, à chaque réunion du conseil, le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président qui présidera la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, y compris au moins un gérant A et un gérant B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion; en cas d'égalité des voix, le président, le cas échéant, a voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de l'adoption de la décision.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décision de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il possède. Chaque associé à un nombre de votes égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année au 31 décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 22. Le gérant unique, ou le conseil de gérance, ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles et (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents.

Art. 23. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable à l'associé/aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou du/des gérant(s), sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, le Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 25. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont souscrites par MAYFAIR S.à r.l., prénommée comme indiqué ci-dessus, et entièrement payées en espèce, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire soussigné par un certificat de blocage des fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 1.300,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique agissant en sa qualité d'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Monsieur Jimmy Tong Sam, expert-comptable, né à Moka, Ile Maurice le 24 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-7257 Walferdange, 2, Millewee, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée;
- 2) Le siège social de la Société est établi au L-7257 Walferdange, 2, Millewee, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Junglinster à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jimmy Tong Sam, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 mars 2016. Relation GAC/2016/2056. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

Référence de publication: 2016080339/329.

(160046260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

HV Arriendo Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 39.330,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 204.573.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the third day of March.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. HarbourVest Partners 2013 Direct Fund L.P., a Delaware limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, registered in the state of Delaware under number 5076636 (the Shareholder 1),

here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal,

2. HarbourVest Global Annual Private Equity Fund L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Cayman Islands, registered in the Cayman Islands with registration certificate number WK-73793 (the Shareholder 2),

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal,

3. HarbourVest 2015 Global Fund L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Cayman Islands, registered in the Cayman Islands with registration certificate number IT-80103 (the Shareholder 3),

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal,

4. HIPEP VII Partnership Fund L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Cayman Islands, registered in the Cayman Islands with registration certificate number WK-74026 (the Shareholder 4),

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal,

5. HIPEP VII (AIF) Partnership Fund L.P., a Scottish limited partnership formed under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, registered with the Registrar of Companies for Scotland under number SL15973 (the Shareholder 5),

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal, and

6. HIPEP VII Emerging Markets Fund L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Cayman Islands, registered in the Cayman Islands with registration certificate number WK-74025 (the Shareholder 6),

here represented by Peggy Simon, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “HV Arriendo Holdings SARL” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty nine thousand three hundred and thirty United States dollars (USD 39,330), represented by:

(a) twenty thousand seven hundred (20,700) class A shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each (the Class A Shares);

(b) two thousand and seventy (2,070) class B shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each (the Class B Shares);

(c) two thousand and seventy (2,070) class C shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each (the Class C Shares);

(d) two thousand and seventy (2,070) class D shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each (the Class D Shares);

(e) two thousand and seventy (2,070) class E shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each (the Class E Shares);

(f) two thousand and seventy (2,070) class F shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each (the Class F Shares);

(g) two thousand and seventy (2,070) class G shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each (the Class G Shares);

(h) two thousand and seventy (2,070) class H shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each (the Class H Shares);

(i) two thousand and seventy (2,070) class I shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each (the Class I Shares); and

(j) two thousand and seventy (2,070) class J shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each (the Class J Shares).

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares shall together be referred to as the Shares, each being a Share.

The Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares shall together be referred to as the B-J Shares, each being a B-J Share.

5.2. A Share Unit shall consist of one (1) Share from each class of B-J Shares held by the same holder (a Share Unit).

5.3. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.4. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

5.5. In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and cancellation of a class of Shares (in the order provided in Art.5.4), such class of Shares gives the right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the Board) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

5.6. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.7. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.8. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 6. Shares and Transfer of Shares.

6.1. All Shares shall have the rights specified in these Articles of Association and the economic rights as indicated in Article 15.

6.2. Share premium contributed by shareholders shall be available as a freely distributable reserve on all classes of Shares and any distribution of share premium may be made on any single class of Shares.

6.3. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.4. Subject to Article 6.7, the shares are freely transferable between shareholders.

6.5. Subject to Article 6.7, when the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.6. Subject to Article 6.7, when the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.7. Any B-J Shares may only be transferred as a Share Unit, that is, together with an equal number of all other B-J Shares held by that Holder. In addition, B-J Shares may only be transferred together with that shareholder's pro rata holding of Class A Shares. Any transfer of Shares other than in accordance with this clause 6.7 shall be void.

6.8. A Share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Upon acceptance of a Share transfer by the Company, any manager of the Company acting alone may take the necessary steps to update the share register of the Company and record the transfer therein.

6.9. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.10. In addition to the provisions of this article 6, any transfer of Shares shall be subject to the provisions of a shareholders' agreement (if any) that may be agreed between the shareholders from time to time.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) Any manager shall have the power to execute and file a U.S. Internal Revenue Service Form 8832 (and any related documents or forms) to classify the Company as a partnership, disregarded entity, or corporation, as applicable.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager, or, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits and Share distribution allocations.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends;
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend; and
- (v) taking into account the provisions of Article 16.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

15.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 16.

15.5. The distributions (including, but not limited to, dividends and share premium distributions) declared, may be paid in any currency selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distribution funds into the currency of their payment. A distribution declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

VI. Distributions

Art. 16. Distribution Waterfall.

16.1. In the event of a distribution on any Shares, such distributions shall be allocated always in accordance with the following:

- (i) An amount equal to nought point one zero per cent (0.10%) of the nominal value of each Class A Share shall be allocated equally to the holders of all Class A Shares; then
- (ii) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point one five per cent (0.15%) of the nominal value of each Class B Share shall be allocated equally to the holders of all Class B Shares; then
- (iii) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point two zero per cent (0.20%) of the nominal value of each Class C Share shall be allocated equally to the holders of all Class C Shares; then
- (iv) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point two five per cent (0.25%) of the nominal value of each Class D Share shall be allocated equally to the holders of all Class D Shares; then
- (v) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point three zero per cent (0.30%) of the nominal value of each Class E Share shall be allocated equally to the holders of all Class E Shares; then
- (vi) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point three five per cent (0.35%) of the nominal value of each Class F Share shall be allocated equally to the holders of all Class F Shares; then
- (vii) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point four per cent (0.40%) of the nominal value of each Class G Share shall be allocated equally to the holders of all Class G Shares; then
- (viii) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point four five per cent (0.45%) of the nominal value of each Class H Share shall be allocated equally to the holders of all Class H Shares; then
- (ix) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point five zero per cent (0.50%) of the nominal value of each Class I Share shall be allocated equally to the holders of all Class I Shares; then
- (x) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point five five per cent (0.55%) of the nominal value of each Class J Share shall be allocated equally to the holders of all Class J Shares; then
- (xi) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class of Shares in reverse alphabetical order (i.e. first the Class J Shares, then, if no Class J Shares are in existence, the Class I Shares, and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

16.2. Any distribution amount payable on any class of Shares, unless specifically declared as payable, shall accrue and accumulate and shall be paid by the Company upon redemption of such class of Shares.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

17.2. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set forth in Article 16.

VIII. General provisions

Art. 18. General.

18.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

IX. Definitions

Available Amount in relation to each class of redeemable shares means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) attributable to that class (subject to the provisions of Art. 16) to the extent the shareholder would have been entitled to distributions in accordance with Art. 16, increased by (i) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles or in the reasonable opinion of the Board set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting), so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Interim Accounts

means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date

means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2016.

Subscription and payment

Shareholder 1, represented as stated above, subscribes for fifteen thousand (15,000) Class A Shares, one thousand five hundred (1,500) Class B Shares, one thousand five hundred (1,500) Class C Shares, one thousand five hundred (1,500)

Class D Shares, one thousand five hundred (1,500) Class E Shares, one thousand five hundred (1,500) Class F Shares, one thousand five hundred (1,500) Class G Shares, one thousand five hundred (1,500) Class H Shares, one thousand five hundred (1,500) Class I Shares and one thousand five hundred (1,500) Class J Shares, all in registered form and having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an aggregate amount of twenty eight thousand five hundred United States dollars (USD 28,500.-), it being understood that such amount shall be allocated to the share capital account of the Company.

Shareholder 2, represented as stated above, subscribes for one thousand nine hundred (1,900) Class A Shares, one hundred and ninety (190) Class B Shares, one hundred and ninety (190) Class C Shares, one hundred and ninety (190) Class D Shares, one hundred and ninety (190) Class E Shares, one hundred and ninety (190) Class F Shares, one hundred and ninety (190) Class G Shares, one hundred and ninety (190) Class H Shares, one hundred and ninety (190) Class I Shares and one hundred and ninety (190) Class J Shares, all in registered form and having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an aggregate amount of three thousand six hundred and ten United States dollars (USD 3,610.-), it being understood that such amount shall be allocated to the share capital account of the Company.

Shareholder 3, represented as stated above, subscribes for one thousand (1,000) Class A Shares, one hundred (100) Class B Shares, one hundred (100) Class C Shares, one hundred (100) Class D Shares, one hundred (100) Class E Shares, one hundred (100) Class F Shares, one hundred (100) Class G Shares, one hundred (100) Class H Shares, one hundred (100) Class I Shares and one hundred (100) Class J Shares, all in registered form and having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an aggregate amount of one thousand nine hundred United States dollars (USD 1,900.-), it being understood that such amount shall be allocated to the share capital account of the Company.

Shareholder 4, represented as stated above, subscribes for one thousand six hundred and fifty (1,650) Class A Shares, one hundred and sixty five (165) Class B Shares, one hundred and sixty five (165) Class C Shares, one hundred and sixty five (165) Class D Shares, one hundred and sixty five (165) Class E Shares, one hundred and sixty five (165) Class F Shares, one hundred and sixty five (165) Class G Shares, one hundred and sixty five (165) Class H Shares, one hundred and sixty five (165) Class I Shares and one hundred and sixty five (165) Class J Shares, all in registered form and having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an aggregate amount of three thousand one hundred and thirty five United States dollars (USD 3,135.-), it being understood that such amount shall be allocated to the share capital account of the Company.

Shareholder 5, represented as stated above, subscribes for eight hundred and fifty (850) Class A Shares, eighty five (85) Class B Shares, eighty five (85) Class C Shares, eighty five (85) Class D Shares, eighty five (85) Class E Shares, eighty five (85) Class F Shares, eighty five (85) Class G Shares, eighty five (85) Class H Shares, eighty five (85) Class I Shares and eighty five (85) Class J Shares, all in registered form and having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an aggregate amount of one thousand six hundred and fifteen United States dollars (USD 1,615.-), it being understood that such amount shall be allocated to the share capital account of the Company.

Shareholder 6, represented as stated above, subscribes for three hundred (300) Class A Shares, thirty (30) Class B Shares, thirty (30) Class C Shares, thirty (30) Class D Shares, thirty (30) Class E Shares, thirty (30) Class F Shares, thirty (30) Class G Shares, thirty (30) Class H Shares, thirty (30) Class I Shares and thirty (30) Class J Shares, all in registered form and having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an aggregate amount of five hundred and seventy United States dollars (USD 570.-), it being understood that such amount shall be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of thirty nine thousand three hundred and thirty United States dollars (USD 39,330.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1.400.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as Class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mary Traer, born on 6 August 1967 in Michigan (USA), with professional address at Harbourvest Partners LLC, One Financial Center, 44th Floor, Boston, MA 02111, United States of America; and

- Peter Lipson, born on 14 May 1971 in California (USA), with professional address at Harbourvest Partners LLC, One Financial Center, 44th Floor, Boston, MA 02111, United States of America.

2. The following are appointed as Class B managers of the Company for an indefinite period:

- Marc Chong Kan, born on 24 August 1964 in Paris (France), with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; and

- Fabrice Hablot, born on 23 March 1978 in Brest (France), with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le troisième jour de mars.

Par devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. HarbourVest Partners 2013 Direct Fund L.P., une société en commandite du Delaware (Delaware limited partnership) constituée en vertu des lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, immatriculée dans l'état du Delaware sous le numéro 5076636 (l'Associé 1),

ici représenté par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. HarbourVest Global Annual Private Equity Fund L.P., une société en commandite des Iles Caïmans (Cayman Islands exempted limited partnership) constituée en vertu des lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Iles Caïmans, immatriculée aux Iles Caïmans avec le certificat d'immatriculation numéro WK-73793 (l'Associé 2),

ici représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

3. HarbourVest 2015 Global Fund L.P., une société en commandite des Iles Caïmans (Cayman Islands exempted limited partnership) constituée en vertu des lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Iles Caïmans, immatriculée aux Iles Caïmans avec le certificat d'immatriculation numéro IT-80103 (l'Associé 3),

ici représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

4. HIPEP VII Partnership Fund L.P., une société en commandite des Iles Caïmans (Cayman Islands exempted limited partnership) constituée en vertu des lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Iles Caïmans, immatriculée aux Iles Caïmans avec le certificat d'immatriculation numéro WK-74026 (l'Associé 4),

ici représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

5. HIPEP VII (AIF) Partnership Fund L.P., une société en commandite de droit écossais (Scottish limited partnership) constituée en vertu des lois de l'Ecosse, dont le siège social est établi au 50 Lothian Road, Festival Square, Édimbourg EH3 9WJ, immatriculée au Registre des Sociétés de l'Ecosse sous le numéro SL15973 (l'Associé 5),

ici représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

6. HIPEP VII Emerging Markets Fund L.P., une société en commandite des Iles Caïmans (Cayman Islands exempted limited partnership) constituée en vertu des lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Iles Caïmans, immatriculée aux Iles Caïmans avec le certificat d'immatriculation numéro WK-74025 (l'Associé 6),

ici représenté par Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, les procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "HV Arriendo Holdings SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-

Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans en avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-neuf mille trois cent trente dollars américains (USD 39.330), représenté par:

(a) vingt mille sept cent (20.700) parts sociales de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe A);

(b) deux mille soixante-dix (2.070) parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe B);

(c) deux mille soixante-dix (2.070) parts sociales de classe C sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe C);

(d) deux mille soixante-dix (2.070) parts sociales de classe D sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe D);

(e) deux mille soixante-dix (2.070) parts sociales de classe E sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe E);

(f) deux mille soixante-dix (2.070) parts sociales de classe F sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe F);

(g) deux mille soixante-dix (2.070) parts sociales de classe G sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe G);

(h) deux mille soixante-dix (2.070) parts sociales de classe H sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe H);

(i) deux mille soixante-dix (2.070) parts sociales de classe I sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe I); et

(j) deux mille soixante-dix (2.070) parts sociales de classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,00) chacune (les Parts Sociales de Classe J).

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J sont collectivement désignées les Parts Sociales, chacune étant une Part Sociale.

Les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J sont collectivement désignées les Parts Sociales B-J, chacune étant une Part Sociale B-J.

5.2. Une Unité de Parts se compose d'une (1) Part de chaque classe de Parts Sociales B-J détenues par le même détenteur (une Unité de Parts).

5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.4. Le capital social peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes entières de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette classe ou ces classes. En cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales, ces rachats et annulations de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe J).

5.5. En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.4), cette classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs, proportionnellement à leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (limité cependant au Montant Total d'Annulation déterminé le Conseil) et les détenteurs des Parts Sociales de la classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale annulée de la classe concernée qu'ils détiennent.

5.6. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe de Parts Sociales qui sera rachetée et annulée.

5.7. Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil sur base des comptes intermédiaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe concernée au moment de l'annulation de la classe en question sauf si l'assemblée générale des associés en a décidé autrement selon les modalités requises pour la modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

5.8. Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale devient due et exigible par la Société.

Art. 6. Parts sociales et Cession de Parts Sociales.

6.1. Toutes les Parts Sociales ont les droits spécifiés dans les présents Statuts et les droits économiques indiqués à l'Article 15.

6.2. La prime d'émission contributive par les associés doit être disponible en tant que réserve librement distribuable dans toutes les classes de Parts Sociales et toute distribution de prime d'émission peut être faite dans toute classe de Parts Sociales.

6.3. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.4. Sous réserve de l'Article 6.7, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.5. Sous réserve de l'Article 6.7, lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.6. Sous réserve de l'Article 6.7, lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.7. Les Parts Sociales B-J ne peuvent être cédées qu'en tant qu'Unité de Parts, c'est-à-dire, avec un nombre égal de toutes les autres Parts Sociales B-J détenues par ce détenteur. De plus, les Parts Sociales B-J ne peuvent être transférées qu'au prorata des Parts Sociales de Classe A détenues par cet associé. Tout transfert de Parts Sociales réalisé non conformément à la présente clause 6.7 sera considéré comme nul.

6.8. Une cession de Parts Sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. A l'acceptation du transfert de Parts Sociales par la Société, tout gérant de la Société, agissant individuellement, peut prendre les dispositions nécessaires pour mettre à jour le registre des parts sociales de la Société et y enregistrer le transfert.

6.9. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de tout associé.

6.10. En plus des dispositions du présent article 6, toute cession de Parts Sociales est soumise aux dispositions des pactes d'associés (s'il en existe) qui aurait été conclu entre les associés dans le temps.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Tout gérant à pouvoir de compléter et d'enregistrer le formulaire «U.S. Internal Revenue Service Form 8832» et tous les documents ou formulaires connexes afin de considérer la Société en tant que partenariat, société transparente ou corporation (partnership, disregarded entity, or corporation), selon le cas.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite à toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation.

(iii) Aucune convocation n'est exigée si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et aux heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à une réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, étant entendu que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B vote en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes auxquelles des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à un gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf si elles sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation.

(iii) Quand des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte de ces résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui n'a pas besoin d'être un associé) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les résolutions des Assemblées Générales sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec aux conditions de quorum et de majorité détaillés ci-dessus et portent la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de son ou ses gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de pertes et profits doivent être approuvés de la manière suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social concerné, soit (a) lors de l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), ou (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi n'exige la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont rééligibles par l'Assemblée Générale annuelle. Ils ne sont pas nécessairement des associés.

Art. 15. Affectation des bénéfiques et affectations de la distribution de Parts Sociales.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfiques nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider du versement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent faire apparaître que des bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) suffisant sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intérimaire; et

(v) compte tenu des dispositions de l'Article 16.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices effectivement réalisés et les associés doivent sans délai rembourser l'excédent à la Société si le Conseil l'exige.

15.4. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés conformément aux dispositions de l'Article 16.

15.5. Les distributions (en ce compris, sans s'y limiter, les distributions de dividendes et prime d'émission) déclarées, peuvent être payées dans la devise choisie par le Conseil et payées aux moments et lieux déterminés par le Conseil. Le Conseil peut définir le taux de change final applicable à la conversion des fonds à distribuer dans la devise de leur paiement. Une distribution déclarée mais non payée sur une Part Sociale pendant cinq ans ne pourra plus être réclamée après ce délai par le détenteur de cette Part Sociale, sera abandonnée par le détenteur de ladite Part Sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les distributions déclarées mais non réclamées détenues par la Société pour le compte de détenteurs de Parts Sociales.

VI. Distributions

Art. 16. Distribution en cascade.

16.1. En cas de distribution sur Parts Sociales, ces distributions seront toujours affectées conformément à ce qui suit:

(i) Un montant équivalent à zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe A est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe A; puis

(ii) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe B est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe B; puis

(iii) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe C est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe C; puis

(iv) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe D est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe D; puis

(v) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe E est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe E; puis

(vi) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe F est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe F; puis

(vii) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe G est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe G; puis

(viii) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe H est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe H; puis

(ix) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe I est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe I; puis

(x) Sous réserve du point (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe J est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe J; puis

(xi) le solde du montant total distribué sera affecté dans sa totalité aux détenteurs de la dernière classe de Parts Sociales en ordre alphabétique inversé (i.e. en premier les Parts Sociales de Classe J, puis, si aucune des Parts Sociales de Classe J n'est en existence, les Parts Sociales de Classe I, et ainsi de suite jusqu'à ce que seules des Parts Sociales de Classe A ne soient en existence).

16.2. Tout montant de distribution sur toute classe de Parts Sociales, sauf si spécifiquement déclaré comme payable, s'accumule et est payé par la Société lors du rachat de cette classe de Parts Sociales.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être des associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation est distribué aux associés de manière à atteindre sur une base globale le même résultat économique que selon les règles de distribution définies à l'Article 16.

VIII. Dispositions générales

Art. 18. Général.

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés sont établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures sont sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et les Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi applicable et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

IX. Définitions

Montant Disponible en rapport avec chaque classe de parts sociales rachetables	signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) attribuable à cette classe (sous réserve des dispositions de l'article 16) dans la mesure où un associé aurait eu droit à des distributions conformément à l'article 16, augmenté (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant du montant de la réduction du capital social relative à la catégorie de Parts Sociales à annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi, mais diminué (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) de toutes sommes à placer en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts ou de l'opinion raisonnable du Conseil réservées pour couvrir les dépenses courantes de la Société, chaque fois tel que défini dans les Comptes Intérimaires en question (en tout état de cause, sans double comptabilisation), de sorte que: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Où AA = Montant Disponible NP = bénéfices nets (comprenant les bénéfices reportés) P = réserves librement distribuables CR = le montant de la réduction du capital social et réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales à annuler L = pertes (y compris les pertes reportées) LR = toutes sommes à placer en réserves en vertu de la loi ou des Statuts
Montant Disponible en rapport avec chaque classe de parts sociales rachetables	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date Des Comptes Intérimaires en question
Montant Disponible en rapport avec chaque classe de parts sociales rachetables	signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achève le trente-et-un (31) décembre 2016.

Souscription et libération

L'Associé 1, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quinze mille (15.000) Parts Sociales de Classe A, à mille cinq cents (1.500) Parts Sociales de Classe B, à mille cinq cents (1.500) Parts Sociales de Classe C, à mille cinq cents (1.500) Parts Sociales de Classe D, à mille cinq cents (1.500) Parts Sociales de Classe E, à mille cinq cents (1.500) Parts Sociales de Classe F, à mille cinq cents (1.500) Parts Sociales de Classe G, à mille cinq cents (1.500) Parts Sociales de Classe H, à mille cinq cents (1.500) Parts Sociales de Classe I et à mille cinq cents (1.500) Parts Sociales de Classe J, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de vingt-huit mille cinq cents dollars américains (USD 28.500,-), étant entendu que ce montant sera affecté au compte de capital de la Société.

L'Associé 2, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille neuf cents (1.900) Parts Sociales de Classe A, à cent quatre-vingt-dix (190) Parts Sociales de Classe B, à cent quatre-vingt-dix (190) Parts Sociales de Classe C, à cent quatre-vingt-dix (190) Parts Sociales de Classe D, à cent quatre-vingt-dix (190) Parts Sociales de Classe E, à cent quatre-vingt-dix (190) Parts Sociales de Classe F, à cent quatre-vingt-dix (190) Parts Sociales de Classe G, à cent quatre-vingt-dix (190) Parts Sociales de Classe H, à cent quatre-vingt-dix (190) Parts Sociales de Classe I et à cent quatre-vingt-dix (190) Parts Sociales de Classe J, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de trois mille six cent dix dollars américains (USD 3.610,-), étant entendu que ce montant sera affecté au compte de capital de la Société.

L'Associé 3, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille (1.000) Parts Sociales de Classe A, à cent (100) Parts Sociales de Classe B, à cent (100) Parts Sociales de Classe C, à cent (100) Parts Sociales de Classe D, à cent (100) Parts Sociales de Classe E, à cent (100) Parts Sociales de Classe F, à cent (100) Parts Sociales de Classe G, à cent (100) Parts Sociales de Classe H, à cent (100) Parts Sociales de Classe I et à cent (100) Parts Sociales de Classe J, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de mille neuf cents dollars américains (USD 1.900,-), étant entendu que ce montant sera affecté au compte de capital de la Société.

L'Associé 4, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille cent cinquante (1.650) Parts Sociales de Classe A, à cent soixante-cinq (165) Parts Sociales de Classe B, à cent quinze (165) Parts Sociales de Classe C, à cent soixante-cinq (165) Parts Sociales de Classe D, à cent soixante-cinq (165) Parts Sociales de Classe E, à cent soixante-cinq

(165) Parts Sociales de Classe F, à cent soixante-cinq (165) Parts Sociales de Classe G, à cent soixante-cinq (165) Parts Sociales de Classe H, à cent soixante-cinq (165) Parts Sociales de Classe I et à cent soixante-cinq (165) Parts Sociales de Classe J, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de trois mille cent trente-cinq dollars américains (USD 3.135,-), étant entendu que ce montant sera affecté au compte de capital de la Société.

L'Associé 5, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à huit cent cinquante (850) Parts Sociales de Classe A, à quatre-vingt-cinq (85) Parts Sociales de Classe B, à quatre-vingt-cinq (85) Parts Sociales de Classe C, à quatre-vingt-cinq (85) Parts Sociales de Classe D, à quatre-vingt-cinq (85) Parts Sociales de Classe E, à quatre-vingt-cinq (85) Parts Sociales de Classe F, à quatre-vingt-cinq (85) Parts Sociales de Classe G, à quatre-vingt-cinq (85) Parts Sociales de Classe H, à quatre-vingt-cinq (85) Parts Sociales de Classe I et à quatre-vingt-cinq (85) Parts Sociales de Classe J, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de mille six cent quinze dollars américains (USD 1.615,-), étant entendu ce montant sera affecté au compte de capital de la Société.

L'Associé 6, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois cents (300) Parts Sociales de Classe A, à trente (30) Parts Sociales de Classe B, à trente (30) Parts Sociales de Classe C, à trente (30) Parts Sociales de Classe D, à trente (30) Parts Sociales de Classe E, à trente (30) Parts Sociales de Classe F, à trente (30) Parts Sociales de Classe G, à trente (30) Parts Sociales de Classe H, à trente (30) Parts Sociales de Classe I et à trente (30) Parts Sociales de Classe J, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de cinq cent soixante-dix dollars américains (USD 570,-), étant entendu que ce montant sera affecté au compte de capital de la Société.

Le montant de trente-neuf mille trois cent trente dollars américains (USD 39.330,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, ses associés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Mary Traer, née le 6 août 1967 dans le Michigan (Etats-Unis d'Amérique), de résidence professionnelle à Harbourvest Partners LLC, One Financial Center, 44th Floor, Boston, MA 02111, Etats-Unis d'Amérique; et

- Peter Lipson, né le 14 May 1971 à la Californie (Etats-Unis d'Amérique), de résidence professionnelle à Harbourvest Partners LLC, One Financial Center, 44th Floor, Boston, MA 02111, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Marc Chong Kan, né le 24 août 1964 à Paris (France), de résidence professionnelle au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Fabrice Hablot, né le 23 mars 1978 à Brest (France), de résidence professionnelle au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 mars 2016. Relation: GAC/2016/1868. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016079445/897.

(160045050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

BSREP II PBSA Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 204.635.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-sixth day of February.

Before the undersigned Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

BSREP II PBSA Midco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital amounting to GBP 20,000.-,

here represented by Mr Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *in varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Corporate Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is BSREP II PBSA Bidco S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may in particular perform operations pertaining to the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is fixed at twenty thousand pounds sterling (GBP 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The board of managers is composed of at least two managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the sole manager of the Company, or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company or two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so required or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of

the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the sole signature of the sole manager, or, in case of plurality of managers, the joint signatures of any two managers or (ii) the sole or joint signature (s) of any agent(s) to which powers have been delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Art. 12. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the board of managers or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and Voting rights.

13.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

14.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

14.4. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year.

15.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

15.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

15.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

16.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs to be audited by a statutory auditor (commissaire) only if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

16.2. The shareholders appoint the statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

17.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole manager of the Company, or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18.

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2016.

Subscription and payment

Thereupon BSREP II PBSA Midco S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe for twenty thousand (20,000) shares in registered form with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twenty thousand pounds sterling (GBP 20,000.-).

The amount of twenty thousand pounds sterling (GBP 20,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500,-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Mr. Andrew O'Shea, born on August 13, 1981 in Dublin, Ireland, professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr. Luc Albert Johan Leroi, born on October 26, 1965 in Rocourt, Belgium, residing professionally at 13A, rue de Clairefontaine, L-8460 Eischen; and

Mr. Damien Warde, born on February 19, 1950 in Galway, Ireland, professionally residing at 22 Rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-six février.

Par devant nous, Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

BSREP II PBSA Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de 20.000 GBP,

ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, clerck de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La dénomination de la Société est BSREP II PBSA Bidco S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de la municipalité par résolution du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré dans tout autre lieu dans les limites du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des associés, agissant conformément aux conditions décrites en matière de modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales et autres établissements peuvent être créés dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par résolution du conseil de gérance. Si ce dernier considère que des développements politiques, militaires ou autres événements se sont produits ou sont imminents et que lesdits développements ou événements peuvent interférer avec les activités normales de la Société à son siège social, ou avec les facilités de communication entre cet établissement et des personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger, jusqu'à cessation complète desdites circonstances. De telles mesures temporaires n'auront aucune incidence sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir, par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres titres de participation, titres, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et / ou émettre des titres de créance ou autres titres de participation négociables, à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur l'intégralité ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut notamment réaliser des opérations liées à l'acquisition, au développement, à la promotion, à la vente, à la gestion et / ou à la location de biens immobiliers, dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes

les opérations y étant associées, y compris la détention directe ou indirecte de participations au Luxembourg ou dans des sociétés étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et / ou la location des biens immobiliers.

3.4. La Société peut généralement employer toutes les techniques et tous les instruments associés à ses investissements aux fins de leur gestion effective, y compris les techniques et instruments conçus pour protéger la Société contre les risques de crédit, de fluctuations monétaires, de fluctuations du taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut participer à toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi qu'à toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, qui favorisent ou se rapportent, directement ou indirectement à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. Le décès, la suspension des droits civiques, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement comparable affectant un ou plusieurs associés ne mettent pas fin à la Société.

II. Capital - Parts Sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille livres sterling (20.000 GBP) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'une livre sterling (1 GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de Gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, laquelle fixe les conditions de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le conseil de gérance se compose d'au moins deux gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

7.2. Les gérants peuvent être démis de leurs fonctions ad nutum (sans motifs) à tout moment.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui disposera de tous les pouvoirs en vue d'accomplir et d'approuver tous les actes et opérations compatibles avec l'objet de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués, par le gérant unique de la Société ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société ou deux gérants agissant conjointement, à un ou plusieurs mandataires, qu'ils soient ou non associés, pour des questions déterminées.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance doit se réunir aussi souvent que nécessaire aux fins de protéger les intérêts de la Société ou sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Un avis de convocation écrit à une réunion du conseil de gérance doit être remis à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour une telle réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas, la nature de ces circonstances sera indiquée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Aucun avis de convocation n'est requis si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir pleine et entière connaissance de l'ordre du jour de cette réunion. Chaque membre du conseil de gérance de la Société peut renoncer à la convocation par voie de consentement écrit, que ce soit par lettre ou télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter.

9.5. Le conseil de gérance ne peut dûment délibérer et agir que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du conseil de gérance sont dûment adoptées par la majorité des votes exprimés. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées au procès-verbal de la réunion signé par tous les gérants présents à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication comparable permettant à toutes les personnes participant à la réunion d'entendre et de parler avec les autres participants. L'emploi de ces moyens pour participer à une réunion est réputé constituer une participation en personne à cette réunion.

9.7. Les décisions par voie de circulaire signée par tous les gérants seront valables et opposables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un unique document ou sur plusieurs exemplaires identiques de la résolution, ce dont il peut être attesté par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société est engagée à l'égard des tiers par (i) la seule signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la seule signature ou la signature conjointe de toute (s) personne(s) disposant des pouvoirs spécifiques qui leur ont été délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants n'engagent aucune responsabilité personnelle, en raison de leurs fonctions, dans le cadre des engagements qu'ils ont régulièrement conclu au nom de la Société, sous réserve qu'un tel engagement soit conforme aux présents Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Art. 12. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence des Statuts au conseil de gérance ou à une pluralité de gérants doit être entendue comme une référence à ce gérant unique, selon les besoins.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives en dépit du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation.

13.3. Chaque associé peut désigner toute personne ou entité en qualité de mandataire, aux termes d'une délégation de pouvoirs écrite remise par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, aux fins qu'elle le représente au cours d'une assemblée générale des associés.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1. Tant que le nombre d'associés est inférieur à vingt-cinq, leurs résolutions doivent être adoptées par voie de circulaire, dont le texte sera transmis à tous les associés par écrit, par lettre ou télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés peuvent exprimer leur vote en signant la circulaire. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un unique document ou sur plusieurs exemplaires identiques d'une résolution, ce dont il peut être attesté par lettre ou télécopie.

14.2. Les décisions collectives ne sont dûment adoptées que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés possédant plus de la moitié du capital.

14.3. En revanche, les résolutions relatives à la modification des Statuts ou en vue de la dissolution et liquidation de la Société, ne peuvent être adoptées que pour autant qu'elles soient prises à la majorité des associés détenant au moins les trois quart du capital social de la Société.

14.4. Tout changement de nationalité de la Société et toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société sont soumis au consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice Social.

15.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque exercice.

15.2. Pour chaque exercice, en référence à la clôture de l'exercice de la Société, le conseil de gérance établira le bilan de même que le compte de résultat de la Société et un inventaire qui contiendra l'indication de la valeur des avoirs de la Société et de toutes ses dettes, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, des commissaires aux comptes (le cas échéant) et des associés envers la Société.

15.3. Tout associé peut examiner l'inventaire et le bilan susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 16. Commissaire aux comptes et réviseur d'entreprises agréé.

16.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, si la société comprend plus de vingt-cinq (25) associés, les comptes de la Société doivent être contrôlés par un commissaire-aux-comptes. Un réviseur d'entreprises agréé sera désigné dans les cas où l'exonération de l'article 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et les comptes et états financiers des sociétés, telle qu'amendée, ne s'applique pas.

16.2. Les associés désignent les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprise agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leurs émoluments et les conditions de leur mandat, lequel ne peut être supérieur à six (6) ans. Le mandat des commissaires aux comptes et réviseurs d'entreprises agréés peut être renouvelé.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

17.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 18.**

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débute à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription et paiement

Ces faits exposés, BSREP II PBSA Midco S.à r.l., identifiée et représentée de la manière susmentionnée, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale d'une livre sterling (1 GBP) chacune, et les payer intégralement par voie d'apport en numéraire s'élevant à la somme de vingt mille livres sterling (20.000 GBP).

Le montant de vingt mille livres sterling (20.000 GBP) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, coûts, émoluments et charges de toute nature à la charge de la Société en connexion avec sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes immédiatement après la constitution de la Société:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Andrew O'Shea, né le 13 août 1981 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Monsieur Luc Albert Johan Leroi, né le 26 octobre 1965 à Rocourt, Belgique, résidant professionnellement au 13A, rue de Clairefontaine, L-8460 Eischen; et

Monsieur Damien Warde né le 19 février 1950 à Galway, Irlande, résidant professionnellement au 22 Rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 1, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par les présentes que, sur demande de la partie comparante susmentionnée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, au jour indiqué en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 mars 2016. Relation: ILAC/2016/7548. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016079956/453.

(160046188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Mangrove III S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.749.

In the year two thousand and sixteen, on the first of March,

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Appears:

Frédérique Lefèvre, lawyer, residing professionally in Luxembourg, representing, by virtue of a proxy given under private seal, MANGROVE III MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 140.594, a company organized and existing under Luxembourg laws with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, in his capacity of "associé-gérant-commandité" (the "Manager") of the "société d'investissement en capital à risque" MANGROVE III S.C.A SICAR, with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 140.749 (the "Company"). The Company was incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on July 17, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations dated August 22, 2008, number 2036 and modified by Extraordinary General Meetings by deeds of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 2, 2008, on November 25, 2008, on June 25, 2009, on September 16, 2009, on December 14, 2009, on July 6, 2010, on October 15, 2010, on April 18, 2011, on July 25, 2011, on October 3, 2011, on December 15, 2011, on October 3, 2012, on February 19, 2013, on May 16, 2013, on August 12, 2013, on April 30, 2014, on November 13, 2014 and on January 20, 2015, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2361 dated September 26, 2008, number 4 dated January 2, 2009, number 1458 dated July 25, 2009, number 2118 dated October 28, 2009, number 367 dated February 19, 2010, number 2137 dated October 11, 2010, number 2701 dated December 8, 2010, number 1481 dated July 6, 2011, number 2503 dated October 17, 2011, number 2915 dated November 29, 2011, number 456 dated February 21, 2012, number 2690 dated November 3, 2012, number 932 dated April 19, 2013, number 1682 dated July 13, 2013, number 2559 dated October 15, 2013, number 1856 dated July 17, 2014, number 3909 dated December 17, 2014 and number 916 dated April 3, 2015.

The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on September 30, 2015 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2931 dated October 27, 2015.

The Manager then declared and requested the notary to declare the following:

1. The issued capital of the Corporation is set at TWO HUNDRED FOURTEEN THOUSAND SIX HUNDRED EURO (EUR 214.600,-) represented by ONE (1) fully paid-up Manager Share with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30.000), ONE MILLION SEVEN HUNDRED FOURTY SIX THOUSAND (1.746.000) fully paid-up Ordinary Shares, each with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) per Share and by ONE HUNDRED THOUSAND (100.000) fully paid-up Participating Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each."

2. According to Article 5 of the Articles of Incorporation, the authorized capital of the Company has been set up at TWO HUNDRED TWENTY THOUSAND EURO (EUR 220.000.-) represented by ONE Manager's Share held by the Manager

with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30.000.-), ONE MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND (1.800.000) Ordinary Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each and ONE HUNDRED THOUSAND (100.000) Participating Shares, with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each. The Manager has been authorized to proceed to the increase of capital and Article 5 of the Articles of Incorporation will then be amended in order to correspond to the increase of capital rendered effective.

3. In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation, the Manager has decided through the resolutions dated September 28, 2015 to increase the issued capital of the Company by ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 1.800,-) to raise it from the present amount of TWO HUNDRED FOURTEEN THOUSAND SIX HUNDRED EURO (EUR 214.600,-) to TWO HUNDRED SIXTEEN THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (EUR 216.400,-) through the issuance of EIGHTEEN THOUSAND (18.000) new Ordinary Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each, each entitled to the same rights as the former ones, together with a total share premium of ONE MILLION SEVEN HUNDRED NINETY EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED EUROS (EUR 1.798.200.-).

The EIGHTEEN THOUSAND (18.000) new Ordinary Shares have been subscribed and fully paid in cash through payment on a bank account in the name of MANGROVE III S.C.A., SICAR prenamed, so that the amount of ONE MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND EUROS (EUR 1.800.000.-) has been put at the free disposal of the latter, evidence of which has been given to the undersigned notary through the presentation of the supporting documents relating to such payment.

Such increases having been effected within the limits of the authorized capital, the second paragraph of Article five of the Articles of Incorporation shall be amended accordingly and shall read as follows:

“(b) the issued capital of the Corporation is set at TWO HUNDRED SIXTEEN THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (EUR 216.400,-) represented by ONE (1) fully paid-up Manager Share with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30.000), ONE MILLION SEVEN HUNDRED SIXTY FOUR THOUSAND (1.764.000) fully paid-up Ordinary Shares, each with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) per Share and by ONE HUNDRED THOUSAND (100.000) fully paid-up Participating Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 4,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le premier mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Frédérique Lefèvre, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant, en vertu d'une procuration sous seing-privé, MANGROVE III MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg B 140.594, une société régie par les lois du Luxembourg avec siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, agissant en sa qualité d'associé-gérant-commandité (le "Gérant") de la société d'investissement en capital à risque MANGROVE III S.C.A. SICAR, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Numéro B 140.749 (la "Société"). La Société a été constituée par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 juillet 2008, l'acte ayant été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 août 2008, sous le numéro 2036 et les statuts en ont été modifiés par Assemblées Générales Extraordinaires par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 septembre 2008, du 25 novembre 2008, du 25 juin 2009, du 16 septembre 2009, du 14 décembre 2009, du 6 juillet 2010, du 15 octobre 2010, du 18 avril 2011, du 25 Juillet 2011, du 3 octobre 2011, du 15 décembre 2011, du 3 octobre 2012, du 19 février 2013, du 16 mai 2013, du 12 août 2013, du 30 avril 2014, du 13 novembre 2014 et du 20 janvier 2015 publiées au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2361 daté du 26 septembre 2008, numéro 4 du 2 janvier 2009, numéro 1458 du 25 juillet 2009, numéro 2118 du 28 octobre 2009, numéro 367 du 19 février 2010, numéro 2137 du 11 Octobre 2010, numéro 2701 du 8 décembre 2010, numéro 1481 du 6 Juillet 2011, numéro 2503 du 17 octobre 2011, numéro 2915 du 29 novembre 2011, numéro 456 du 21 février 2012, numéro 2690 du 3 novembre 2012, numéro 932 du 19 avril 2013, numéro 1682 du 13 juillet 2013, numéro 2559 du 15 octobre 2013, numéro 1856 du 17 juillet 2014, numéro 3909 du 17 décembre 2014 et numéro 916 du 3 avril 2015.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2931 du 27 octobre 2015.

Le Gérant expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

1. Le capital émis de la Société est fixé à DEUX CENT QUATORZE MILLE SIX CENT EUROS (EUR 214.600,-) représenté par UNE (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000.-), UN MILLION SEPT CENT QUARANTE-SIX MILLE (1.746.000) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D' EURO (EUR 0,10.-) chacune et par CENT MILLE (100.000) Actions de Participation entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D' EURO (EUR 0,10.-) chacune.

2. Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 220.000.-) représenté par une (1) action de Commandité détenue par le Gérant d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EURO (EUR 30.000.-), par UN MILLION HUIT CENT MILLE (1.800.000) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10.-) chacune et par CENT MILLE (100.000) Actions de Participation, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10.-) chacune. Le Gérant a été autorisé à procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

Le Gérant, en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a décidé par résolutions du 28 Septembre 2015 d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 1.800,-) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT QUATORZE MILLE SIX CENT EUROS (EUR 214.600,-) à DEUX CENT SEIZE MILLE QUATRE CENT EUROS (EUR 216.400,-) par la création de DIX-HUIT MILLE (18.000) actions nouvelles de catégorie "Actions Ordinaires" d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10.-) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, émises avec une prime d'émission totale de UN MILLION SEPT CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE DEUX CENT EUROS (EUR 1.798.200,-).

Les DIX-HUIT MILLE (18.000) Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MANGROVE III S.C.A. SICAR, prédésignée, de sorte que la somme totale de UN MILLION HUIT CENT MILLE EUROS (EUR 1.800.000,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de la libération.

Suite à la réalisation de ces augmentations dans les limites du capital autorisé, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«(b) Le capital émis de la Société est fixé à DEUX CENT SEIZE MILLE QUATRE CENT EUROS (EUR 216.400,-) représenté par UNE (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000.-), UN MILLION SEPT CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE (1.764.000) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D' EURO (EUR 0,10.-) chacune et par CENT MILLE (100.000) Actions de Participation entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D' EURO (EUR 0,10.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4.500.-.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LEFÈVRE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 4 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/7347. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016079584/141.

(160045352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Bubbl Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 197.488.

L'an deux mille seize, le dix mars

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, «BUBBL SOFTWARE S.A.», établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 68, Avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 juin 2015, publié au Mémorial C numéro 1998 du 6 août 2015, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 197.488.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas de Caritat de Peruzzis, employé privé, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, employée privée, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cent cinquante (3.150) actions, dont mille cinquante (1.050) actions de classe A avec droit de vote et deux mille cent (2.100) actions de classe B avec droit de vote, chacune d'une valeur nominale de dix (EUR 10,-), représentant l'intégralité du capital social de trente-et-un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varient par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit.

1.- Augmentation du capital social d'un montant de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-) à quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (EUR 96.500,-) par la création et l'émission de quatre mille cinq cents (4.500) nouvelles actions de classe A et de deux mille (2.000) nouvelles actions de classe B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions anciennes.

2.- Souscription intégrale des six mille cinq cents (6.500) actions nouvelles et libération en espèce à hauteur de 67%.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (EUR 96.500,-), représenté par neuf mille six cent cinquante (9.650) actions, dont cinq mille cinq cent cinquante (5.550) actions de classe A avec droit de vote et quatre mille cent (4.100) actions de classe B avec droit de vote, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de trente-et-un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-) à quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (EUR 96.500,-) par la création et l'émission de quatre mille cinq cents (4.500) nouvelles actions de classe A et de deux mille (2.000) nouvelles actions de classe B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions anciennes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription des quatre mille cinq cents (4.500) nouvelles actions de classe A et des deux mille (2.000) nouvelles actions de classe B.

Les actions nouvelles sont libérées à hauteur de 67% moyennant un versement en numéraire d'un montant de quarante cinq mille euros (EUR 45.000,-).

La preuve de l'augmentation de capital au montant de quarante cinq mille euros (EUR 45.000,-) a été prouvée au notaire instrumentant sur le vu d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (EUR 96.500,-), représenté par neuf mille six cent cinquante (9.650) actions, dont cinq mille cinq cent cinquante (5.550) actions de classe A avec droit de vote et quatre mille cent (4.100) actions de classe B avec droit de vote, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

Les autres alinéas de l'article 5 restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nicolas de Caritat de Peruzzis, Anthony Thillmany, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mars 2016. Relation: EAC/2016/6638. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016084052/75.

(160051065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

A-Con S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 108.086.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée Générale Ordinaire de la société tenu le 15 octobre 2015.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Patrick GEMIS, demeurant à B-3830 WELLEN Koningsstraat 3 et le mandat du Commissaire aux Comptes H.M.-CONSULT S.à r.l. ayant son siège social à L-9991 WEISWAMPACH, 67 Gruuss-Strooss. Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2021.

Patrick GEMIS

Administrateur

Référence de publication: 2016088769/14.

(160057335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Voolverine, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.247.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 23 mars 2016

L'actionnaire unique de la Société:

- prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation et approuve le rapport du liquidateur;
- donne décharge au commissaire à la liquidation, au liquidateur et à l'administrateur unique de la Société;
- constate la clôture de la liquidation et prend acte que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 23 mars 2016;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 4, rue François Baclesse, L-1208 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2016.

VOOLVERINE, en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2016088720/20.

(160056248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.
